







Résidence Les Remparts 7 rue André Mazeau Tél. 05 53 68 31 41 Remparts-agen@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2020

2020- Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

320-321.

Chambres doubles

Chambre Double (par personne) 72,20 € / jour Chambres N°106-107-108-113-114-115-206-207-208-213-214-215-

306-307-308-313-314-315

Tarifs spécifiques

Tarif court séjour** Majoration de 10%

**Court séjour, une majoration de 10% est appliquée pour tout séjour inférieur ou égal à 3 mois, renouvelable une fois

Tarif Aide Sociale Au 01/07/2019 60.38 € / jour **Tarif – de 60 ans** 78.83 € / jour

* Au titre du décret n°2015-1868, le tarif socle comprend l'ensemble des prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation à la vie sociale.

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 01/05/2019

GIR 1 et 2 21.57 € / jour GIR 3 et 4 13.69 € / jour GIR 5 et 6 5.81 € / jour

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Forfait entretien linge personnel174 € / moisCoiffeurVoir tarifs affichésForfait entretien du linge à la semaine44 € / sem.PédicureVoir tarifs affichésForfait marquage du linge (à l'entrée)45 €EsthéticienneVoir tarifs affichésMise en service Ligne Téléphonique30 €Le repas invité adulte17 € / repas

Abonnement Téléphonique – Offre « Intégrale » 19,50 € / mois Abonnement Téléphonique – Offre « Tranquillité » 15,50 € / mois Location d'une télévision – Forfait au mois. 53,50 € / mois

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 5,37 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie



^{*}Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.